



Faites un don pour soutenir la pratique

Participez au développement du temple Kokaiji et à la diffusion de l'enseignement de Bouddha en faisant un don à notre association.

Le don – *dana* en sanscrit, *fuse* en japonais – est la première des perfections de l'enseignement bouddhique et il est le mode de fonctionnement sur lequel repose notre pratique : don de l'enseignement, don de nos compétences, dons matériels et financiers. Donner signifie ne plus être égoïste et reconnaître que nous vivons en interdépendance avec toutes les existences.

Très concrètement, l'achat et l'aménagement du temple Kokaiji se sont réalisés grâce aux dons, et ceux-ci sont nécessaires pour que nous puissions continuer à pratiquer en ce lieu, à y recevoir les personnes en quête de la Voie, à y approfondir le Dharma et à y manifester le cœur de Bouddha.

L'Association Bouddhique du temple zen Kokaiji est une association culturelle habilitée à recevoir des dons afin de permettre la pratique du bouddhisme zen Sôtô. Vos dons sont déductibles de vos impôts, pour 66 % de leur montant, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. Vous recevrez ultérieurement un reçu fiscal pour votre déclaration d'impôts.

« Même si nous ne pouvons donner qu'une petite chose, nous ressentons une joie tranquille en pratiquant le don. C'est parce qu'alors nous transmettons une vertu des bouddhas et nous pratiquons le dharma des bodhisattvas. »
(Maître Dôgen)

Je fais un don de : € par chèque n° virement
Nom Prénom
Adresse
Code postal Ville
Courriel Tél.

Versement à faire à :
Association Bouddhiste du temple zen Kokaiji, Parc Pompidou, CP 3402, 56034 Vannes

Date : Signature :

RIB
Titulaire du compte : Association Bouddhiste du temple zen Kokaiji (ABK)
Domiciliation : CREDICOOP LORIENT
Code banque : 42559 Code guichet : 00057 N° compte : 41020018165 Clé rib : 57
IBAN : FR76 4255 9000 5741 0200 1816 557
Cocoe BIC : CCOPFRXXX

Année fiscale 2013